

**SYNDICAT MIXTE du SCot ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**

1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare

**26300 ALIXAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 19 décembre 2017 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames BICHON LARROQUE (4 voix), GENTIAL (4 voix), JAUBERT (4 voix), LAMBERT (6 voix), MOURIER (4 voix), ROGER D'ALBERT BANCEL (6 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs ANGELI (7 voix), BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), BRET (3 voix), CARDI (4 voix), CHAUMONT (4 voix), CHOVIN (4 voix), DUBAY (3 voix), GAUTHIER (4 voix), LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), PERTUSA (4 voix), PRADELLE (6 voix), PRELON (4 voix), REVOL (2 voix), ROLLAND (4 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VASSY (4 voix).

Pouvoirs : de Mme JUNG (4 voix) à Mme MOURIER, de Mme GIRARD (4 voix) à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVAL (4 voix) à M. LABADENS, de M. DARD (6 voix) à M BONNET, de M. PONTON (3 voix) à M. BRET, de M. ROUVEYROL (4 voix) à M. BRARD.

Date de convocation 8 décembre 2017 - Nombre de délégués en exercice : 45 disposant de 185 voix - Nombre de délégués présents : 28 disposant de 121 voix – Nombre de pouvoirs : 6 soit 25 voix

**Objet : Décision modificative n°1**

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°17-29 du 4 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Une décision modificative n°1 est proposée pour reprendre les montants exacts du résultat d'investissement reporté et du résultat de fonctionnement reporté et pour alimenter le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Entendu le rapport présenté par le Vice-président,

**LE COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré :

Pour : 28 délégués dont 6 disposant d'un pouvoir et représentant 146 voix

Contre : 0

Abstention : 0

**DECIDE**

- **D'adopter** la décision modificative n°1 telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017 et ont signé au registre tous les membres présents.**

**Lionel BRARD**



**Président**

Annexe à la délibération 17-35 du 19.12.2017

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
<b>Chapitre</b> <i>Compte</i>	Libellé	Montant €	<b>Chapitre</b> <i>Compte</i>	Libellé	Montant €
<b>011</b> 6226	Charges à caractère général	-4 999,58	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,42
<b>65</b> 6531	Autres charges de gestion courante	+5 000			
Total		0,42	Total		0,42

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
<b>Chapitre</b> <i>Compte</i>	Libellé	Montant €	<b>Chapitre</b> <i>Compte</i>	Libellé	Montant €
<b>20</b> 202	Immobilisations incorporelles	0,89	001	Résultat d'investissement reporté	0,89
Total		0,89	Total		0,89